



DOCUMENT D'INFORMATION CAMP DE JOUR 2018

THÉMATIQUE EAUmega



MUNICIPALITÉ DE STE-MARCELLINE-DE-KILDARE
SERVICE DES LOISIRS





TABLE DES MATIÈRES

Coordonnées / Horaire / Emplacement	Page 3
Équipe d'animation	Page 4
Formation DAFA / Cadre de référence ACQ	Page 5
Début de la journée – sous-sol Absences / Retards	Page 6
Fin de la journée / Dîners et collations	Page 7
Info-parent / Transport Fiche médicale – problèmes de santé	Page 8
Accidents	Page 9
Plage municipale – baignade Crème solaire / Objects perdus	Page 10
Tenue vestimentaire Code de vie	Page 11
Billet de conduite	Page 12
Mesures disciplinaires	Page 13
Programmation d'une journée	Page 14
Aide-mémoire	Page 15
DOCUMENT À SIGNER PAR LE PARENT	Page 16



COORDONNÉES

Coordonnatrice aux loisirs : Vanessa Arbour

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 au 450 883-2241 #7562

En tout temps : varbour@ste-marcelline.com

Équipe d'animation

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30

Chalet des loisirs : 450 883-2241 #7561 ou Plage municipale : 450 883-1258

Facebook « Camp de jour Ste-Marcelline »

Page secrète, sur invitation seulement

HORAIRE DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Du lundi au vendredi à partir du 25 juin au 17 août 2018.

CAMP DE JOUR : 8 h 30 à 16 h

SERVICE DE GARDE : 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30

*Si votre enfant arrive ou quitte pendant le service de garde sans y être inscrit, des frais vous seront facturés automatiquement.

EMPLACEMENT DU CAMP DE JOUR

- Chalet des loisirs et au parc municipal
 - **Lundi, mardi et jeudi**
 - 361, rang Pied-de-la-Montagne
- Plage municipale du Lac des Français
 - **Mercredi et vendredi** *si la température le permet
 - 1210, route 343



ÉQUIPE D'ANIMATION

Vos enfants passeront un bel été en compagnie de l'équipe d'animation.

Coordonnatrice du camp de jour : Aqua

Âgée de 18 ans, Aqua est une personne responsable, organisée, sportive et dynamique. Elle est à sa première année au camp de jour de Ste-Marcelline. Elle veillera à la sécurité et à l'organisation des activités de vos enfants. Elle est monitrice de ski pour des enfants à Val St-Côme depuis 2015. Elle débutera ses études en soins infirmiers cet automne.

Animateurs : Bagera et Hippie

Animateur au camp de jour l'an dernier, Bagera revient pour animer vos enfants une deuxième année consécutive. Âgé de 17 ans, il est un jeune homme poli, à l'écoute des enfants, sportif et souriant. Il aspire à être professeur d'éducation physique ou d'histoire.

Animatrice au camp de jour à l'été 2016, Hippie est de retour cet été. Âgée de 18 ans, elle étudie au cégep en science de la nature. Elle adore le plein air et les sports d'équipe. Hippie est une personne en qui vous pouvez avoir confiance. Elle a de l'initiative, est responsable et patiente avec les enfants.

Aqua, Bagera et Hippie ont suivi la formation DAFA (explication à la page suivante) et détiennent un cours de premiers soins.

Aide-animateur : Moana

Jeune fille de 15 ans, Moana a fréquenté le camp de jour Ste-Marcelline lorsqu'elle était petite. Elle sera présente quelques jours cet été afin d'aider les animateurs dans l'organisation et ainsi permettre de respecter les ratios enfant/animateur selon l'Association des camps du camp. Elle détient un cours de gardienne avertie, de sauvetage de médaille de bronze et de sauvetage croix de bronze. Elle est entraîneuse et arbitre au soccer de Rawdon depuis 2016.

Formation DAFA : Le **D**iplôme d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur a été élaboré par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), afin de créer une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation et qui permet de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Les animateurs reçoivent la formation théorique et pratique sur les sujets suivants :

DAFA 1

- Le programme DAFA
- Le loisir
- Rôles et responsabilités de l'animateur
- Besoins et caractéristiques
- Le jeu et les activités
- La programmation
- Réaliser son animation
- Les rassemblements et les chants
- Facteurs de risque, réels ou potentiels
- Moyens de prévention
- Situations d'urgence
- Les responsabilités face à la loi

DAFA 2

- Communication
- Travail d'équipe
- Comportements et intervention
- Créer et intervenir dans un groupe
- Les thématiques
- Les saines habitudes de vie

CADRE DE RÉFÉRENCE CONFORME DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2018

Le programme de certification de l'ACQ comprend plusieurs normes qui traitent des exigences et meilleures pratiques relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement, à la santé et à l'alimentation. La Municipalité de Ste-Marcelline est fière d'annoncer que son camp de jour a répondu à toutes les balises du cadre de référence à l'été 2017 et a obtenu l'attestation de conformité.

Pour en connaître davantage sur l'ACQ : www.camps.qc.ca
Il y a une belle section pour les parents!



DÉROULEMENT DU CAMP DE JOUR

DÉBUT DE LA JOURNÉE – ACCUEIL AU SOUS-SOL

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil. **Pour les journées au Chalet des loisirs : l'accueil se fera au sous-sol (local patin) puisque le vestiaire sera là désormais.**

La présence de l'enfant sera prise à ce moment. Si vous déposez votre enfant sans avertir, **vous ne pourrez pas tenir le camp responsable s'il décide de ne pas se présenter à l'accueil.**

Dans le cas seulement où il est spécifié dans la fiche d'inscription que l'enfant se rend seul au Chalet des loisirs, il ou elle doit se rapporter à l'animateur dès son arrivée.

ABSENCES

Il n'est pas obligatoire d'aviser lorsque votre enfant est absent une journée.

Si votre enfant n'est pas présent lors des présences de 8 h 30, nous considérons votre enfant comme absent pour la journée.

RETARDS

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de **votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur** se trouvant sur le terrain.



FIN DE LA JOURNÉE

L'enfant ayant la permission dans sa fiche d'inscription de quitter seul le parc peut le faire **à partir de 16 h**. Une permission écrite doit être donnée à la coordonnatrice du camp pour qu'un enfant puisse quitter plus tôt.

Les parents venant chercher un enfant doivent **obligatoirement avertir l'animateur** de son groupe avant de quitter avec l'enfant.

Pour la sécurité de vos enfants, seul les personnes autorisées dans la fiche d'inscription de l'enfant pourront venir chercher votre enfant. Si vous prévoyez demander à une autre personne, veuillez prévenir la coordonnatrice en donnant les informations nécessaires.

DÎNERS ET COLLATIONS

L'enfant doit apporter son repas à tous les jours **ainsi qu'une bouteille d'eau**. Si votre enfant oublie son repas, nous communiquerons avec vous.

Le camp de jour offre la possibilité aux enfants d'apporter des repas à réchauffer, quand le camp de jour se déroule au Chalet des loisirs puisqu'il n'y a pas de micro-ondes à la plage municipale.

Toutefois, il est recommandé de prioriser le repas froid ou le thermost, afin d'éviter le temps d'attente au four micro-ondes.

Les boîtes à lunch ne seront pas réfrigérées, prévoyez des blocs réfrigérants «ice pack» dans la boîte à lunch de votre enfant ainsi que les ustensiles si nécessaire.

Veillez prévoir deux collations par jour (fruits, légumes, fromage, etc.).

INTERDICTION : Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des arachides. Il est interdit également aux enfants d'échanger ou de partager de la nourriture avec leurs amis.



INFO-PARENT

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la semaine en cours: programmation, activités spéciales, thématique, etc. Cet outil de communication permettra également à l'équipe du camp de jour de transmettre des messages importants et des rappels aux parents.

L'info-parent sera disponible sur le site www.ste-marcelline.com et sur la page Facebook du camp de jour. Il sera aussi possible de prendre une copie papier au chalet des loisirs.

TRANSPORT

Chalet des loisirs ou plage municipale : Le parent est responsable de venir reconduire et chercher son enfant à l'endroit indiqué dans l'info-parent.

Chalet des loisirs : lundi, mardi, jeudi

Plage du Lac des Français : mercredi et vendredi

FICHE MÉDICALE - PROBLÈMES DE SANTÉ

Si votre enfant a un problème de santé (allergies alimentaires, asthme, etc.), il doit être inscrit sur la fiche d'inscription. Si, en cas d'urgence, nous devons utiliser un médicament (ex : inhalateur pour l'asthme) ou une trousse personnelle de secours (ex : EpiPen), veuillez à ce que la coordonnatrice sache comment intervenir efficacement en lui expliquant la démarche à suivre ainsi que l'endroit où se trouve le matériel nécessaire dans le sac à dos de votre enfant.

Si des modifications concernant l'état de santé de votre enfant survenaient avant le début ou pendant le camp, il est de la responsabilité du parent de transmettre l'information à la coordonnatrice du camp de jour. Cette dernière assurera le suivi approprié auprès de l'animateur de votre enfant.



L'omission d'informations essentielles au sujet de l'enfant peut entraîner l'expulsion de ce dernier, et ce, sans remboursement.

Les médicaments avec ordonnance doivent être remis à la coordonnatrice du camp de jour. Un **document d'autorisation devra être complété** par le parent, faute de quoi les médicaments prescrits ne pourront être administrés. Les médicaments seront administrés à l'enfant par la coordonnatrice. **Aucun médicament sans ordonnance ne sera administré.**

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

ACCIDENTS ET PREMIERS SOINS

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Dans le cas où votre enfant doit être porté en ambulance, les frais de transport vous seront facturés.

Pour chaque accident ou incident, un rapport est rempli. Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

La coordonnatrice et les animateurs détiennent un cours de premiers soins.

Chalet des loisirs : sur place, il y a une trousse de premiers soins et un défibrillateur externe automatisé.

Plage du Lac des Français : sur place, il y a une trousse de premiers soins et un sauveteur entre 11h et 18h.



PLAGE MUNICIPALE - BAIGNADE

Les journées à la plage municipale (mercredi et vendredi) comprendront des périodes de baignade et des activités structurées où les enfants s'amuse sous l'œil attentif du sauveteur et des animateurs. **Si votre enfant à besoin d'un gilet de sauvetage pour nager, merci de l'apporter.**

Lors de la première journée à la plage, les enfants devront, chacun leur tour, démontrer leur capacité à nager. La coordonnatrice saura à ce moment quel enfant à besoin d'un gilet de sauvetage.

CRÈME SOLAIRE

Votre enfant doit apporter une bouteille de crème solaire, **identifier à son nom**, dans son sac à dos tous les jours. Nous vous demandons d'appliquer de la crème solaire **avant l'arrivée au camp de jour**. Des périodes sont prévus à l'horaire pour que les enfants "se crème" quelques fois dans la journée pour éviter les coups de soleil.

*Le camp de jour ne fournit pas ce produit.

OBJETS PERDUS ET OBJETS DE VALEUR

Le camp de jour de la Municipalité de Ste-Marcelline n'est pas responsable des objets perdus. Nous vous conseillons de laisser à la maison les objets de valeur.



TENUE VESTIMENTAIRE

Nous recommandons un short (et non une jupe qui ne permet pas de faire toutes les activités), un chandail manche courte, un chandail chaud, des espadrilles, un chapeau, un maillot de bain, une serviette de plage et un vêtement de rechange. Éviter les "gougounes", le port de sandales **fermées** est plutôt recommandé.

IMPORTANT: IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS AU NOM DE L'ENFANT
Tous les objets ou vêtements perdus se retrouvent sur une table au Chalet des loisirs. Tous les objets ou vêtements qui n'auront pas été réclamés en date du 17 août, seront remis au comptoir vestimentaire.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR ET DU SERVICE DE GARDE

Afin d'assurer le bon déroulement du camp de jour, la santé et la sécurité des enfants et des animateurs, un code de vie a été élaboré.

1. Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe. En tout temps, je suis fidèle aux consignes données par mon animateur ou par tout autre adulte qui s'occupe de moi;
2. Je prends soin des locaux et du matériel mis à ma disposition;
3. Dans mes conversations, je surveillerai mon langage pour qu'il soit correct, sans jurons ni termes inconvenants ;
4. J'évite la violence verbale et la violence physique;
5. Je laisse à la maison mes objets de valeur ou tout objet dangereux.

L'expulsion d'un enfant du camp de jour est possible en tout temps, dans le cas de violence physique envers un autre enfant ou envers un employé.

Si le code de vie n'est pas respecté par un enfant, un billet de conduite sera rempli et devra être signé par le parent, l'enfant et l'intervenant.

Nom de l'enfant : _____ Date : _____

Je reçois ce billet parce que j'ai choisi de :

Niveau 1 *L'enfant perd 15 minutes de la prochaine période de jeux libres*

- Provoquer en geste (s) ou en parole
- Parler vulgairement
- Refuser d'accomplir ce qui est demandé
- Autres :

Niveau 2 *L'enfant perd la totalité de la prochaine période de jeux libres*

- Me battre ou frapper
- Intimider ou menacer
- Être impoli envers un membre du personnel ou un adulte
- Lancer des projectiles
- Parler vulgairement
- Voler
- Endommager le matériel qui est à ma disposition
- Autres :

Remarque / Explication de la situation :

Signature de l'enfant : _____

Signature de l'intervenant : _____

Signature du parent : _____

MESURES DISCIPLINAIRES

Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous pourrez **consulter son tableau de comportement** sous son crochet à sac à dos (soleil, nuage, éclair) pour savoir si votre enfant a passé une belle journée. Si votre enfant a un nuage ou un éclair, la coordonnatrice ou un animateur vous fera lire et signer le billet de conduite de l'enfant.

Si l'enfant n'a reçu aucun avertissement dans la journée, il se méritera un soleil. Toutefois, dans le cas d'un manquement au code de vie :

- **Avertissement niveau 1 :**
 - nuage au tableau de comportement
 - l'enfant voit son activité se terminer immédiatement pour rejoindre la coordonnatrice de camp de jour
 - l'enfant perd 15 minutes à la période de jeux libres
 - billet de conduite à signer par le parent
- **Avertissement niveau 2 :**
 - éclair au tableau de comportement
 - l'enfant voit son activité se terminer immédiatement pour rejoindre la coordonnatrice de camp de jour
 - l'enfant perd la prochaine période de jeux libres
 - une suspension pour le reste de la journée peut être appliquée selon la gravité du geste
 - billet de conduite à signer par le parent
- **Avertissement niveau 3 :**
 - l'enfant a déjà un avertissement de niveau 2 dans la même journée
 - Suspension pour le reste de la journée et rencontre avec le parent pour mettre en place un plan d'intervention pour le reste du camp
 - billet de conduite à signer par le parent
- **Avertissement niveau 4 :**
 - manquement au plan d'intervention ou manquement grave mettant en péril la santé physique ou mentale d'un ou plusieurs enfants
 - rencontre immédiate avec le parent et possibilité d'expulsion du camp de jour

PROGRAMMATION D'UNE JOURNÉE

Voici les grandes lignes de la programmation. Chaque jour, durant les 8 semaines, ces blocs d'activités se trouveront à l'horaire que ce soit au Chalet des loisirs ou à la Plage du Lac des Français.

Chalet des loisirs	
7 h 30 - 9 h	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
9 h - 9 h 45	Pep matin - Choix entre 2 sports
9 h 45 - 10 h	Collation
10 h - 11 h	Atelier de cirque <u>ou</u> Atelier culinaire <u>ou</u> Expérience scientifique
11 h - 12 h	Grand jeu - Groupes : 5 à 7 ans et 8 à 11 ans
12h - 13h	Diner Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
13h - 14h30	Période de jeux libre - Module de jeux, jeux d'eau, sport
14h30 - 14 h 45	Collation
14 h 45 - 15 h45	Bricolage <u>ou</u> Club de lecture
15h45 - 16h	Ménage - Sac à dos
16h à 17h30	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins

Plage du lac des Français	
7 h 30 - 9 h	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
9 h - 9 h 45	Pep matin - Choix entre 2 sports
9 h 45 - 10 h	Collation
10 h - 11 h	Grand jeu - Groupes : 5 à 7 ans et 8 à 11 ans
11 h - 12 h	Baignade au lac
12h - 13h	Diner Préparation aux activités - Toilette, crème solaire et etc.
13h - 14h30	Période de jeux libre - Baignade au lac, module de jeux, sport
14h30 - 14 h 45	Collation
14 h 45 - 15 h45	Bricolage <u>ou</u> Club de lecture
15h45 - 16h	Ménage - Sac à dos
16h à 17h30	Service de garde - Jeux de société, jeux de cartes, dessins



AIDE-MÉMOIRE POUR UNE JOURNÉE AU CAMP DE JOUR

- Bouteille d'eau
- Dîner
- Deux collations santé
- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Vêtements de rechange
- Serviette
- Maillot de bain
- Chapeau
- Chandail chaud ou manteau (selon la température)
- Souliers

À ne pas apporter au camp de jour:

- Argent de poche
- Objets précieux
- Jeux électroniques, cellulaires, etc.
- Jeux personnels
- Médicaments non prescrits
- Gomme à mâcher
- Collation composé d'arachides

Veuillez noter que tous les objets se retrouvant dans cette dernière liste **seront confisqués pour la journée**. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions, commentaires ou suggestions concernant le camp de jour.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET DE VOTRE CONFIANCE. BON ÉTÉ!

Vanessa Arbour, coordonnatrice aux loisirs
Aqua, coordonnatrice du camp de jour
Bagera et Hippe, animateurs
Moana, aide-animateur





**Document d'information
Camp de jour Ste-Marcelline / été 2018**

Nom du parent ou du tuteur : _____

Parent ou tuteur de ou des enfants suivants :

En signant ci-dessous, je confirme avoir lu et compris le document d'information du Camp de jour Ste-Marcelline / été 2018 et j'accepte le code de vie ainsi que les procédures mentionnées.

Signature

Date

OBLIGATOIRE: Cette feuille doit être signée et remise à la coordonnatrice du camp au plus tard à la première journée du camp de jour de votre enfant.

